UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement
----------****----------

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

LE MINISTRE

N°25- 08 /MFBSB/CAB

جمهورية القمر المتحدة
وحدة – تضامن – تنمية
----------****----------
وزارة المالية والميزانية والقطاع المصرف

Moroni le, 17 mai 2025

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Rappel des procédures relatives aux acquisitions dans le cadre du Code de passation des marchés publics

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des institutions publiques que toute acquisition de biens, services ou travaux doit se conformer aux procédures en vigueur, conformément aux dispositions du Code de passation des marchés publics.

Ce cadre réglementaire a pour but de garantir :

- La transparence dans l'utilisation des ressources publiques ;
- L'égalité de traitement entre les soumissionnaires ;
- Et la lutte contre toute forme d'irrégularité ou de favoritisme.

En conséquence, toute acquisition effectuée en dehors des procédures réglementaires sera considérée comme irrégulière.

Les ordonnateurs, gestionnaires et responsables administratifs sont appelés à veiller strictement à l'application du Code, à la mise en place des cellules de passation au sein de leurs institutions et à se rapprocher des services compétents en cas de doute ou de besoin d'assistance technique.

Il est également rappelé que dans le cadre du contrôle de la régularité des procédures, les documents suivants sont obligatoires et doivent être joints à toutes demandes de décaissement auprès du ministère des Finances :

- Le rapport d'évaluation des offres ;
- L'avis de non-objection délivré par la Direction de la Passation des Marchés Publics.

Cette note circulaire prend effet à compter de sa date de signature et devra faire l'objet d'une large diffusion au sein de chaque entité publique.

IBRAHIM MOHAMED Abdourazak

Ampliations :

- **SGG**
- **Tous les Ministères**
- **Agences**
- **Toutes les Sociétés d'Etat**

Avenue de l'indépendance. BP : 324 Moroni Comores.
Tel : +269 3874851 / 4393648